

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SRAS-COV-2 ADMISSIONS SUR LES UNITÉS DÉDIÉES AUX USAGERS TIÈDES DANS LES CENTRES HOSPITALIERS		Numéro REC-CISS-075-PCI
Date d'entrée en vigueur	2021-07-27	
Date de révision	2023-02-07	
<u>Lieu d'application</u> Les centres hospitaliers du CISSS des Laurentides.		
<u>Clientèles visées</u> Tous les usagers ayant des symptômes s'apparentant à la COVID-19, ou asymptomatiques avec critères d'exposition à la COVID-19.		
<u>Directives</u> Étant donné la diminution des hospitalisations d'usagers tièdes, les unités/zones tièdes en centre hospitalier ont été abolies. Des unités ont été ciblées pour admettre les usagers tièdes (voir liste ci-dessous). Voici les recommandations afin d'assurer une gestion sécuritaire de ces usagers sur ces unités froides ciblées : a) L'admission se fait prioritairement aux usagers tièdes (dans la mesure du possible, ils ne peuvent être admis sur d'autres unités que celles dédiées). b) Pas de physiothérapie à l'extérieur de la chambre pour les usagers tièdes, sauf si nécessaire pour un congé imminent, selon la procédure déjà en vigueur pour les usagers en précautions additionnelles. c) Admission des cas tièdes en chambre privée (ou un seul usager en chambre semi-privée). d) Advenant que les chambres privées soient toutes occupées par des cas tièdes, possibilité de jumeler deux cas en chambre double, mais : <ul style="list-style-type: none">• Obtenir un premier résultat négatif à la COVID-19.• Éviter de jumeler des usagers tièdes à risque élevé (présence de symptômes ET de critères d'exposition) avec des usagers tièdes à risque modéré/faible (présence de symptômes OU de critères d'exposition).• Les non-vaccinés doivent être en chambre privée.• S'assurer d'avoir une chaise d'aisance dédiée.• Procéder au changement de blouse et de gants, à l'hygiène des mains et à la désinfection des petits équipements entre chaque usager.		

Usager qui développe des symptômes sur une unité froide :

Un usager qui présentera des symptômes pouvant s'apparenter à la COVID-19 en cours d'hospitalisation devra demeurer à sa chambre, être mis en précautions additionnelles (ainsi que le ou les voisins de chambre s'il y a lieu), avec chaise d'aisance dédiée, changement de blouse, de gants et hygiène des mains entre chaque usager et dépistage du cas symptomatique. En attente du résultat, aucun transfert n'est requis sur l'unité dédiée aux usagers tièdes, et ce, même en chambre multiple.

Unités froides qui sont dédiées aux usagers tièdes par centre hospitalier :

- Hôpital St-Eustache : 3C
- Hôpital de St-Jérôme : 5D et UHB
- Hôpital Laurentien : Pavillon K
- Centre de services de Rivière-Rouge : unité de médecine
- Hôpital de Mont-Laurier : ancienne obstétrique